

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
27	20	20 + 3 pouvoirs

Date de convocation
12 mai 2017

Date d'affichage
12 mai 2017

L'an deux mille dix-sept, le dix-neuf mai à vingt heures trente, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Alain BIAUX**, maire.

Présents : Sandrine ANTUNES, Thierry BESSON, Alain BIAUX, Dominique BISSON, Daniel CALLIOT, Amelle DAHMANI, Dominique DETERM, Philippe GALLOIS, Catherine HAMEREL, Jean-Pierre HAQUELLE, Gérard KESTLER, Sandrine LE GUERN, Chantal LE LAY, Sylvie LEMERE, Sophie MARTIN, Brigitte MASSON, Bernadette MILLOT, Siva MOUROUGANE, Jean ROULIN, Dominique STEVENOT.

Absents : Jean-Michel CHOUARD, Marie-Thérèse DORTA-BERMEJO, Noémie GIROD, Colette PERNET.

Représentés : Denis FENAT par Jean ROULIN, Jean-Claude PEROT par Chantal LE LAY, Monique THILLY par Bernadette MILLOT.

Monsieur Gérard KESTLER a été nommé secrétaire

Objet : **INSTALLATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL**

N° de délibération : **2017_05_19_01**

Rapporteur : **M. BIAUX**

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le Code Electoral, et notamment l'article L.270,

VU la démission de M. Patrick VANET, conseiller municipal, par courrier reçu le 26 avril 2017,

CONSIDÉRANT que conformément aux dispositions de l'article L.270 du Code Electoral, le conseiller municipal venant sur la liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit,

CONSIDÉRANT que le conseiller municipal venant sur la liste immédiatement après le dernier élu, est Mme Magalie MOULANIER,

CONSIDÉRANT le refus de Mme Magalie MOULANIER d'occuper les fonctions de conseiller municipal par courrier reçu le 26 avril 2017,

CONSIDÉRANT que le conseiller municipal venant sur la liste immédiatement après est M. Jean RADZIETA,

CONSIDÉRANT le refus de M. Jean RADZIETA d'occuper les fonctions de conseiller municipal par courrier reçu le 26 avril 2017,

CONSIDÉRANT que le conseiller municipal venant sur la liste immédiatement après est Mme Amelle DAHMANI,

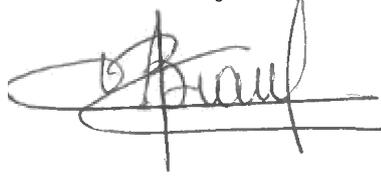
OUÏ l'exposé qui précède,

PROCÈDE à l'installation de Mme Amelle DAHMANI en qualité de conseillère municipale.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

Le maire, Alain BIAUX

Maire de Fagnières

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Alain Biaux', written over a horizontal line.

Alain BIAUX

Ce document a été signé électroniquement
sous sa forme originale le 29/05/2017 à 16:41:54
Référence : 58563d5d3c76b14bc1a2bfda3a413307fcabbd2